

Prospective des migrations climatiques

Gérard-François Dumont

DANS **POPULATION & AVENIR** 2007/2 n° 682 , PAGES 3 À 3
ÉDITIONS **ASSOCIATION POPULATION & AVENIR**

ISSN 0223-5706

DOI 10.3917/popav.682.0003

Date de mise en ligne : 01/02/2012

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-population-et-avenir-2007-2-page-3?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Association Population & Avenir.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Prospective des migrations climatiques

par
Gérard-François
DUMONT

L'héliotropisme négatif

Un deuxième type de migration lié aux changements climatiques serait plutôt volontaire. Il concernerait des territoires où ces changements comporteraient des niveaux de températures incompatibles avec la conception de la qualité de vie que se font certains habitants. L'apparition de canicules périodiques pousserait des personnes à migrer vers d'autres territoires moins exposés. Le processus qui se mettrait en place se définirait alors comme un souci de s'éloigner de territoires jugés comme ayant un ensoleillement excessif, donc comme un héliotropisme négatif, inverse de l'héliotropisme positif⁴ constaté dans différents pays au cours des dernières décennies.

De nouveaux territoires attirants

Enfin, les changements climatiques pourraient provoquer des migrations économiques vers des territoires qui deviendraient aisément habitables et exploitables en raison de l'importance du dégel et des routes, terrestres ou maritimes, que ce dégel aurait rendues possibles ou facilitées. En effet, nombre de territoires du nord de l'hémisphère Nord, comme le nord du Canada, le Groenland (qui aurait retrouvé sa verdure d'antan) ou la Sibérie, sont aujourd'hui peu habités et peu exploités compte tenu des conditions climatiques actuelles. Leur situation pourrait changer, engendrant des migrations climatiques.

Selon un scénario encore plus futuriste relevant de la géographie fiction, on pourrait imaginer également que l'Antarctique, terre quasi inhabitable au début du XXI^e siècle, soit partiellement libérée de son inlandsis jusqu'à devenir, dans une certaine mesure, le sixième continent habité... ●



La science de la population ne peut se prononcer ni sur le calendrier ni sur l'intensité géographiquement variable des évolutions climatiques. En revanche, en partant de l'hypothèse la plus répandue d'un réchauffement moyen de la planète, elle peut proposer le scénario suivant.

En effet, si la hausse moyenne des températures et du niveau des océans, annoncée et parfois constatée dans certains points de la planète¹, modifiait la situation de l'œkoumène dans de nombreux territoires, plusieurs types de migrations pourraient en résulter.

Des migrations obligées

Le premier, celui auquel on songe d'abord, concerne des migrations obligées, liées à la montée du niveau des mers et des océans ou à la puissance des marées. Certes, celles-ci peuvent être partiellement ou totalement enrayées, comme elles le sont déjà dans de nombreux territoires de divers pays (Argentine, Bangladesh, États-Unis², France³, Japon, Pays-Bas...), mais cela représente des coûts d'investissement et d'entretien des équipements de protection qui ne peuvent que croître. Le renforcement de digues existantes, la réalisation, partout où cela est nécessaire, de digues de protection, ou encore la conception d'habitats s'adaptant au nouveau niveau de la mer, ne pourraient certainement pas être mis en œuvre dans tous les points concernés de la planète. Des migrations s'imposeraient pour des populations voulant vivre sur la terre ferme et ces migrations pourraient être de nature internationale dans de nombreux territoires de la planète.

1. Cf. le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat créé en 1986 par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), dont le siège est à Genève : www.ipcc.ch

2. Pensons aux événements de La Nouvelle-Orléans en 2005 ; cf. Zaninetti Jean-Marc, « Catastrophes naturelles et pauvreté : le cas de La Nouvelle-Orléans », *Population & Avenir*, n° 679, septembre-octobre 2006.

3. Pensons au Cap Ferret ou à la presqu'île de Giens.

4. C'est l'occasion d'insister sur le fait que les processus de migrations vers des régions méridionales de certains pays, comme la France, relève non d'une logique d'héliotropisme, mais d'héliotropisme positif. Cf. Dumont, Gérard-François, *La population de la France, des régions et des DOM-TOM*, Paris, Éditions Ellipses, 2000 ; Wackermann, Gabriel (direction), *Dictionnaire de Géographie*, Paris, Ellipses, 2005.